

**R**

RESEAU

**N**

NATIONAL

**D**

DE DEFENSE

**D**

DES DROITS

**H**

HUMAINS

Port-au-Prince, le 14 mai 2019

Monsieur Michel-Ange GEDEON  
Directeur général  
*Police Nationale d'Haïti* (PNH)  
En ses bureaux.-



Lettre ouverte

**Objet : Demande de renforcement de la présence policière dans les zones à circulation dense**

*Monsieur le Directeur général,*

Le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH), interpellé par la dégradation du climat de sécurité à travers le pays, notamment dans la capitale, s'est entretenu avec des responsables de différents commissariats et sous-commissariats de l'aire métropolitaine. Leur description des conditions difficiles de travail et des nombreuses tâches auxquelles sont astreints les agents de la *Police Nationale d'Haïti* (PNH) porte l'organisme de promotion et de défense des droits de la personne à en appeler à votre diligence en vue de renforcer la présence policière dans les agglomérations où, fréquemment, la circulation est très dense.

*Monsieur le Directeur général,*

Dans plusieurs tronçons de route de l'aire métropolitaine, les agents de police qui assurent le service de la circulation sont aussi ceux qui veillent sur les biens et sur la sécurité de la population. Ce cumul de tâches les rend très vulnérables vis-à-vis des membres de gangs armés dont ils sont des cibles privilégiées et influence directement leur efficacité.

En effet, force est de constater que la plupart des actes de banditisme et de détournement de véhicules transportant des marchandises ou des passagers sont perpétrés dans les agglomérations où la circulation est réputée très dense. À titre d'exemple :

- Le 2 avril 2019, à *Martissant*, des individus armés ont tenté de détourner un camion de marchandises en direction de *Grand Ravine*.
- Le 30 avril 2019, dans les parages du sous-commissariat de *Portail Léogâne*, un minibus assurant le transport *Cayes - Port-au-Prince*, ayant à bord sept (7) passagers, a été détourné par des individus armés.
- Des fouilles de véhicules sont souvent perpétrées au moment des embouteillages.

Et de manière plus générale, la situation sécuritaire dans certains segments de route ci-dessous mentionnés, a retenu l'attention du RNDDH. Il s'agit entre autres de :

- Carrefour, au niveau de Mariani ;
- Martissant, à partir de l'église Sainte Bernadette jusqu'à Fontamara ;
- Portail Léogâne - Bicentenaire ;
- Carrefour Fleuriot - Carrefour Marassa ;
- Centre-ville de Port-au-Prince, Grand-Rue, Portail Saint-Joseph jusqu'au Carrefour-Dessalines ;
- Carrefour-Dessalines - Station des Gonaïves - Cité Soleil.

***Monsieur le Directeur général,***

Dans le contexte actuel, il est difficile pour l'agent de police qui assure la circulation des véhicules d'avoir le degré de vigilance requis afin de contrer les actes de banditisme susceptibles d'être perpétrés dans son environnement et d'en faire la prise en charge, le cas échéant.

Pour cela, la tâche visant à assurer la sécurité de la population doit être prise en compte de manière séparée de celle de la circulation routière et les agents de la *Direction Centrale de la Police Administrative* (DCPA) doivent se distinguer de ceux de la *Direction Centrale de la Police Routière* (DCPR).

***Monsieur le Directeur général,***

Puisqu'il est de principe que la police doit être au service de la société haïtienne toute entière, le RNDDH estime devoir aussi attirer votre attention sur la mauvaise gestion des maigres effectifs de cette institution. En effet, plusieurs agents de la PNH sont affectés à la sécurité d'entreprises commerciales et de leurs propriétaires, qui pourtant ont les moyens de se payer les services d'agences privées de sécurité. De même, ils sont trop nombreux, les agents de la PNH aujourd'hui en détachement auprès d'officiels et des membres de leur famille.

C'est pourquoi, dans le but de contribuer à la lutte contre le phénomène de l'insécurité qui tient le pays entier en otage et fait sa course dans la capitale, le RNDDH vous recommande :

- d'augmenter l'effectif des agents affectés dans les commissariats et sous-commissariats localisés dans les zones susmentionnées ;
- d'identifier clairement, et comme par le passé, les agents affectés à la circulation routière ;
- d'ordonner sans tarder que des patrouilles fixes soient placées dans les zones susmentionnées pour contrôler spécifiquement les actions attentatoires d'individus à l'encontre des vies et des biens de la population ;

- d'établir un plan régulier de sécurité axé sur des patrouilles mobiles sur les grands axes routiers se déplaçant régulièrement d'un point à un autre ;
- de réduire l'effectif des agents de la PNH affectés à la sécurité personnelle des officiels et de réaffecter les policiers qui assurent la sécurité des entreprises commerciales et des membres du secteur privé.

Espérant, dans une perspective de lutte pour la construction d'une société de paix, qu'un regard favorable sera jeté sur l'importance de cette correspondance, le RNDDH vous prie d'agrèer, **Monsieur le Directeur général**, ses salutations patriotiques.

